

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2021

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT (*par visio-conférence*) – Aline NARS (*par visio-conférence*) - René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET (*par visio-conférence*) - Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA – Nicolas HERQUÉ

PROCURATION : Jean-Henri MIR à André MIR

ÉTAIENT ABSENT : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie REY.

Le Conseil Municipal le Maire entendu décide :

◆ **D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 janvier 2021.**

Approuvé.

◆ **De solliciter :**

- pour le projet de rénovation énergétique de la salle des sports de Saint-Lary Soulan (montant des travaux 251 700€ HT)
 - L'aide de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du FNADT.
- Pour le projet d'optimisation énergétique du complexe thermal et la mise en place d'une gestion technique centralisée (montant des travaux 352 000€ HT)
 - L'aide du Département des Hautes-Pyrénées au titre du Pôle touristique Vallée de Saint-Lary - Néouvielle
 - L'aide de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du FNADT.
- Pour le projet d'acquisition de 3 Procès-Verbaux Electroniques / smartphones (montant de l'acquisition 2476 € HT)
 - L'aide de l'Etat au titre de la DETR.
- Pour le projet de réhabilitation du cinéma Le Lary (montant des travaux 1 178 000€ HT)
 - L'aide de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du FNADT.
- Pour le projet de transformation de l'ancienne patinoire en salle polyvalente (montant des travaux 1 217 315€ HT)
 - L'aide du Département des Hautes-Pyrénées au titre de l'appel à projets pour le développement territorial
 - L'aide de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du FNADT.

Adoptées à l'unanimité.

◆ **Décide de voter contre l'instauration d'une direction unique pour le RPI Saint-Lary Soulan / Vielle-Aure (14 voix contre dont 1 procuration et 1 voix pour) qui entrainerait la dissolution du RPI et la création de l'école primaire de Vielle-Aure.**

Adoptée

◆ **Décide de s'engager dans la démarche de labellisation de la Commune en « Station Verte » et désigne Monsieur Philippe Aizier en qualité de délégué.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT et concernant :**

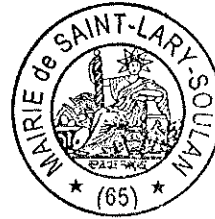
- L'étude de faisabilité pour la création d'une seconde piscine thermale
- Le contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux études préliminaires pour la réhabilitation de l'espace tennis rue Mirabelle
- La fourniture, l'installation et la mise en place d'une salle de radiologie pour la Maison de Santé (marché SORAD - SARL SUD OUEST RADIOLOGIE)

.../

- L'attribution des lots 2-13-14 et la modification du lot 6 des marchés pour l'extension et la modernisation du centre thermoludique de Saint-Lary Soulan
 - L'avenant de prolongation du commodat relatif à l'occupation d'une partie de l'ancienne carrière de la Courbie par l'entreprise SLTS.
- ◆ Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et relatives :
- Au projet d'aménagement de la Maison de l'Ours en site d'escalade
 - A la décision du Conseil de Prudhommes de Toulouse dans le dossier de la municipalisation de l'activité des centres de loisirs communaux
 - Au contentieux sur l'avenant 7 signé entre le SIVU AURE 2000 et la société ALTISERVICE
 - A la terrasse du restaurant les 3 Guides
 - Au règlement intérieur de la Communauté de Communes Aure Louron récemment mis en place
 - Au transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes Aure Louron
 - A la dénomination du programme habitat sur le site de l'ancien camping
 - A la préparation budgétaire 2021
 - Aux mesures d'aide et de compensation apportées aux stations de sports d'hiver en raison de la crise sanitaire
 - A un courrier envoyé au Maire par Monsieur Louis FORGUE concernant les travaux en cours sur la station.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures quinze.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR